

Enquête sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile

Depuis mars 2016, la commission d'enquête du Parlement européen sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile enquête sur les allégations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en ce qui concerne la mesure des émissions des véhicules. Le 13 juillet 2016, elle a adopté un rapport intermédiaire qui fera l'objet d'un débat en plénière en septembre 2016.

Contexte

Le 18 septembre 2015, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) a affirmé que Volkswagen avait installé des logiciels illégaux sur certains de ses véhicules diesel afin de réduire les émissions de certains polluants atmosphériques pendant que le véhicule était soumis à des tests officiels. À la suite de cela, la société a fait l'objet d'un certain nombre de [poursuites juridiques](#). Le constructeur automobile [a accepté](#) de verser 15,3 milliards de dollars US (13,8 milliards EUR) aux autorités américaines et aux propriétaires de voitures diesel pour mettre fin aux poursuites aux États-Unis. Aucun accord de ce type n'a été conclu en Europe.

Plusieurs pays dans le monde ont ouvert des enquêtes afin de vérifier si les constructeurs automobiles respectaient les limites d'émissions des véhicules sur route, contrairement aux résultats obtenus dans des conditions d'essai. Les [enquêtes](#) ont montré que la plupart des constructeurs désactivent ou modulent leurs systèmes techniques de contrôle des émissions à des températures et dans des conditions ne correspondant pas aux conditions d'essai.

Le Parlement européen a adopté une [résolution](#) sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile en octobre 2015 et a décidé, le 17 décembre 2015, de mettre en place une commission d'enquête composée de 45 membres sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile (EMIS).

Commission d'enquête sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile

La [commission EMIS](#), présidée par Kathleen Van Brempt (S&D, Belgique) a pour objectif d'enquêter sur les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en ce qui concerne la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile. Selon son mandat d'une durée de 12 mois, l'enquête doit porter sur le respect, par la Commission européenne et les autorités des États membres, des obligations établies par le [règlement \(CE\) n° 715/2007](#) relatif à la réception des véhicules à moteur. La commission cherche également à savoir si la Commission et les États membres étaient informés de l'utilisation de dispositifs d'invalidation.

Depuis le début de ses travaux le 2 mars 2016, la commission a procédé à l'audition d'experts venant d'instituts de recherche et d'ONG, de représentants de l'industrie automobile et de la Commission européenne. Dans les mois à venir, elle va poursuivre ses auditions des commissaires de l'industrie et de l'environnement (actuels et précédents), de représentants des autorités américaines et des États membres. Le programme de travail de la commission prévoit également deux missions d'enquête, des demandes d'analyses et de documents, des questionnaires ainsi qu'un appel à contributions. Conformément à son mandat, la commission doit adopter un rapport intermédiaire dans un délai de six mois ainsi qu'un rapport final dans un délai de douze mois à compter du début de ses travaux.



Rapport intermédiaire

Le 13 juillet 2016, la commission EMIS a adopté à l'unanimité son [rapport intermédiaire](#) sur son enquête (rapporteurs: Pablo Zalba Bidegain (PPE, Espagne) et Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE, Pays-Bas)). Le rapport intermédiaire est de nature factuelle et méthodologique afin de donner un aperçu du programme de travail de la commission EMIS. L'enquête étant en cours, il ne contient pas de conclusions. Il est cependant assez critique à l'égard de la Commission européenne, invitant cette dernière à communiquer à la commission EMIS "toute l'aide technique et politique possible, notamment en présentant plus promptement les documents demandés".

Le rapport intermédiaire est accompagné d'un exposé des motifs qui donne un bref aperçu des activités de la commission. Le débat et le vote en plénière sont prévus pour septembre 2016.